



AR PREFECTURE

016-200054047-20160706-2016\_07\_06\_5-DE  
Reçu le 19/07/2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 450€ à l'association des Archers du Confolentais

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 13 juillet 2016



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

